

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 février 2022 à 18 H 00.

Date de Convocation : 21 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15/15

Nombre de conseillers présents : 11 : ARNAL René, CASANOVA Philippe, CASTINEL François, CHAPON Loïc, DARGER Y Viviane, DRUILHE Guillaume, JACQUES Pierre, PERRONE Danièle, PILON Caroline, RAVAUTE Daniel, ROUX Frédéric.

Excusées : BREMOND-DICK Caroline, CARRIER Catherine, FOURNIER Laure, et HOANG Isabelle.

Procurations : de BREMOND-DICK Caroline à DARGER Y Viviane,
de CARRIER Catherine à PERRONE Danièle,
de FOURNIER Laure à CHAPON Loïc,
et de HOANG Isabelle à DRUILHE Guillaume.

Effectif valable : 11 + 4 procurations /15

Président de séance : Frédéric ROUX, Maire.

Secrétaire de séance : DARGER Y Viviane.

**Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 29 novembre 2021 :
Approbation à la majorité : 10 pour (7 + 3 procurations) et 5 contre (4 + 1 procuration)**

DELIBERATIONS

1. Modification de la convention de mise à disposition du garde champêtre intercommunal avec la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL)

Le temps d'intervention du garde champêtre est réduit de une journée à une demi-journée par semaine. Sur demande de la municipalité, des interventions supplémentaires sont possibles et le coût du service sera facturé selon le temps de travail.

Accord à l'unanimité (11 + 4 procuration pour)

2. Acquisition foncière dans le cadre de la succession Bonnet : précisions suite à préemption par la SAFER

Suite à la préemption des terrains par la SAFER, l'assemblée doit modifier sa délibération n°2021-18 du 23 juin 2021 pour pouvoir acquérir rapidement les parcelles situées au village. La parcelle des Elzéasses pourra être achetée ultérieurement (projet d'installation d'un point d'apport volontaire pour les ordures ménagères et le tris sélectif).

Accord à l'unanimité (11 + 4 procuration pour)

3. Proposition de règlement pour le service d'enlèvement des encombrants

L'assemblée ne souhaite pas modifier le montant de la redevance de 80€ fixé par la mandature précédente.

Point ne nécessitant pas de vote

4. Dissolution de la Caisse des Ecoles, inactive

Cette caisse étant inactive depuis plus de 3 ans et n'ayant plus d'utilité, la Préfecture nous demande de la dissoudre au titre de l'article L212-10 du code de l'éducation.

Accord à l'unanimité (11 + 4 procuration pour)

5. Autorisation au Maire de signer la convention « école numérique » avec l'Education nationale

L'Adjointe déléguée aux Affaires scolaires donne lecture du projet de convention présentant les objectifs, responsabilités et rôles des parties.

Accord à l'unanimité (11 + 4 procuration pour)

**DECISIONS DU MAIRE, INFORMATION AU CONSEIL
ET QUESTIONS DIVERSES**

- Demande de caveau dans le cimetière communal.
- Communes Forestières : effet de la mobilisation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h00.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 04 mars 2022.

Le Maire,
Frédéric Roux.